

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

APPROCHES DE LA PAUVRETÉ

Les différentes approches de la pauvreté

« La recherche d'une mesure unique de la pauvreté s'apparente à une infructueuse quête du Graal : un seul concept, une seule évaluation ne sauraient suffire. » (Verger D., 2005). En effet, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et complexe : elle fait référence le plus souvent à une situation subie par des individus dont les ressources viennent à manquer, ce qui a pour conséquence de les priver de la satisfaction des besoins élémentaires nécessaires à leur bien-être social, matériel, culturel, etc. De fait, plusieurs approches alimentent le débat et les réflexions autour de la mesure de ce phénomène. Les approches monétaire et administrative sont quantifiables au niveau local. Les approches complémentaires, en conditions de vie, subjective et transitoire, nécessitent des enquêtes spécifiques. Être pauvre selon l'une d'entre elles ne signifie pas nécessairement l'être suivant les autres.

Deux mesures de la pauvreté monétaire

Dans la mesure de la pauvreté monétaire, la notion de **niveau de vie** est centrale. Elle correspond au revenu disponible du ménage rapporté aux **unités de consommation** (UC). Le revenu disponible correspond au revenu déclaré (y compris les prestations sociales) diminué des impôts. Les unités de consommation permettent de prendre en compte la composition du ménage. En effet, on considère que la vie à plusieurs procure des économies d'échelle pour chaque membre du ménage, notamment en ce qui concerne les biens d'équipement et le logement : un ménage a besoin d'un seul réfrigérateur, d'un seul lave-linge... quelle que soit sa taille. Pour tenir compte de ces économies d'échelle et de la structure du ménage, l'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Il existe en France deux mesures différentes de la pauvreté monétaire.

LES APPROCHES DE LA PAUVRETÉ

Pauvreté monétaire

Cette approche est indispensable pour disposer d'une mesure du phénomène au niveau international, national ou local. Elle est en France, et dans la plupart des pays européens, centrée sur l'analyse relative des ressources des ménages et de leur niveau de vie (c'est-à-dire leur permettant de vivre « normalement » dans une société donnée, à un instant donné, par opposition à l'analyse absolue qui ne considère que la satisfaction des besoins élémentaires). Pour ce faire, il existe 2 indicateurs : le seuil de pauvreté et le seuil de bas revenus (cf. ci-dessous).

Pauvreté administrative

Elle concerne les personnes percevant l'un des 8 minima sociaux existant en France. Sont donc considérés comme pauvres les individus reconnus par l'Administration à travers un statut et le versement d'un revenu de redistribution.

Pauvreté transitoire

Cette approche appréhende la plus ou moins grande permanence dans l'état de pauvreté, que ce soit à partir des ressources monétaires, des conditions de vie ou autres. L'intérêt est de distinguer les personnes pauvres de manière « permanente » des personnes pauvres de manière « transitoire » (comme les étudiants, par exemple).

Le **seuil de pauvreté** est calculé à partir du revenu disponible après impôts issu de l'**enquête revenus fiscaux et sociaux** de l'Insee. Il s'agit du revenu dont dispose le ménage pour consommer et épargner. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible médian mensuel par UC, soit 954 € par mois en 2009.

Cette approche permet de mesurer à N-2 un niveau de pauvreté au niveau national, régional et départemental.

Sur avis du Conseil national de l'information statistique, la Cnaf et l'Insee se sont rapprochés afin de mettre en place une mesure disponible plus rapidement (à titre provisoire) et permettant d'analyser les personnes en situation de pauvreté à un zonage territorial plus fin que celui du département : **le seuil de bas revenus**.

Pauvreté en conditions de vie

Elle est définie comme un déficit global de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. Son objectif est de mettre à jour des difficultés matérielles rencontrées par les ménages portant à la fois sur les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté en conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins 8 carences ou difficultés parmi les 27 retenues dans l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de l'Insee.

Pauvreté subjective

Appelée aussi pauvreté « ressentie », elle porte sur la perception d'individus interrogés quant à leur situation et à la difficulté à équilibrer leur budget, quelles qu'en soient les causes.

Ce seuil est calculé à partir du revenu fiscal déclaré aux impôts. Il s'agit du revenu des ménages avant impôts par UC, y compris les prestations sociales, issu de l'enquête revenus fiscaux et sociaux de l'Insee. Le seuil de bas revenu est fixé à 60 % de ce dernier, soit 982 € par mois en 2011.

Les UC sont celles de l'échelle de l'OCDE modifiée, majorée de 0,2 pour les familles monoparentales.

Ainsi, ces deux indicateurs ne sont calculés ni sur le même concept de revenus, ni sur la même population, ni sur la même échelle. Ils ne sont pas comparables, et cela se vérifie par les écarts observés, une même année donnée, entre les résultats obtenus.

Les différences dans la construction de ces indicateurs peuvent ainsi être récapitulées :

Taux de pauvreté	Taux de bas revenus
Population	
Ménages fiscaux	Foyers allocataires Caf
Champ non couvert	
Personnes vivant en collectivité ou SDF	Personnes de plus de 65 ans
Non-déclarants fiscaux	Étudiants
Personnes avec logement fiscalement dépendantes (étudiants, par exemple)	Personnes dépendant du régime agricole (MSA)
Revenus	
Revenu disponible par UC (c'est-à-dire y compris prestations et après impôts)	Revenu fiscal déclaré par UC (c'est-à-dire y compris prestations et avant impôts)
Échelle OCDE modifiée	Échelle OCDE modifiée : + 0,2 UC supplémentaire pour les familles monoparentales
Échelle géographique	
France, région, département	France, région, département, commune, Iris